



reconnaissance de paternité

Par **Valentin_748244**, le **27/08/2020 à 16:39**

bonjour,

un homme qui a une relation sexuelle avec une femme et qui lui fait comprendre qu'il ne veut pas d'enfant et que les moyens de contraception sont mis en place, la femme si elle lui fait un enfant dans le dos peut il ne pas reconnaître sa paternité ? ou devra t il être dans l'obligation de l'assumer ? cordialement

Par **Valentin_748244**, le **27/08/2020 à 18:02**

c'est à dire que si un enfant est fait "dans le dos" et que le père n'était pas au courant, il devra quand même l'éduquer etc? et si il ne veut pas la garde et la laisse à la mère il devra obligatoirement donner une pension?? je trouve ça injuste

Par **Valentin_748244**, le **27/08/2020 à 19:16**

oui oui et cette prévention a été utilisée, mais des accidents sont toujours possibles...

du coup un père peut il refuser de prendre ses enfants de les garder et laisser la garde à la mère .?

Par **Valentin_748244**, le **27/08/2020 à 20:35**

Merci pour vos réponses !